



## PE112-EXPORT CONTROL ET SANCTIONS : RED FLAGS ET SIGNAUX D'ALERTE

### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

### Contenu pédagogique

---



#### **Public visé**

Collaborateurs des services Export Control, Compliance, Douane, Import, Export, Logistique, etc.



#### **Objectifs pédagogiques**

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- mettre en place des procédures et mesures en cas de red flags et prendre les bonnes décisions.



#### **Description**

*Exporter ? Oui, MAIS attention aux restrictions relatives aux biens sensibles, aux pays, aux personnes...*

#### **I. L'approche « export control » en 5 questions**

- 1. Qu'est-ce qui est exporté ?
- 2. Où ?
- 3. La transaction implique-t-elle des parties tierces ?
- 4. Utilisateur final ?
- 5. Utilisation finale ?

#### **II. Programme interne de conformité**

- 1. Définition
- 2. Recommandations de l'UE pour les biens à double usage !
- 3. Recommandations de l'UE pour la recherche !
- 4. Tendances et structure

#### **III. Clauses contractuelles**

- 1. Principe : la liberté contractuelle
- 2. Identifier les risques
- 3. Assurer la bonne exécution de ses obligations contractuelles
- 4. Anticiper les risques de non-exécution du contrat



#### **Prérequis**

Aucun prérequis.

Préconisations : Idéalement avoir suivi les modules sur export control ou avoir des connaissances en commerce international.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou





contact@odasce.org.



### **Modalités pédagogiques**

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



### **Moyens et supports pédagogiques**

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.